



Assemblée générale annuelle 2025

10 mars 2025

De 13 h 30 à 14 h 30 HE

Fairmont Château Frontenac, Québec (Québec)

Président du conseil 2024-2026 : Francis Roy

Vice-président 2025 : Trevor Doucette

Président : Rod Gilbert

1.0 Appel à l'ordre

Le président du conseil a souhaité la bienvenue à tous les participants et les a remerciés de leur présence à l'AGA. Il a ensuite passé en revue le protocole de vote de la réunion et a testé le système de vote en ligne à l'aide d'une question. Aucune question n'a été soulevée par les participants. Le quorum a été confirmé.

Le président du conseil a ouvert la séance et a passé en revue l'ordre du jour.

1.1 Approbation du procès-verbal

Il a été PROPOSÉ et APPUYÉ :

QUE « le procès-verbal de l'AGA du 11 mars 2024 soit approuvé ».

Motion adoptée.

Points de l'ordre du jour

2.0 Rapport du président du conseil et du président

Le président du conseil a souligné que l'année écoulée avait été marquée par des changements et des progrès, avec de nouveaux dirigeants, dont lui-même en tant que président du conseil et Rod en tant que nouveau président de l'ACC. L'une des réalisations les plus marquantes a été l'incroyable croissance de la certification Sceau d'or et l'expansion des employeurs Sceau d'or de l'ACC. Le président du conseil a ensuite attiré l'attention des membres sur le récapitulatif vidéo de l'année.

Il a remercié tout le monde pour le soutien et la confiance accordés pendant son mandat de dirigeant de l'ACC au cours de l'année écoulée. Il s'est montré particulièrement fier des efforts collectifs de défense des intérêts et de la Journée sur la Colline la plus réussie à ce jour. Il a noté qu'à l'approche des élections fédérales, les efforts doivent se poursuivre, car l'influence du secteur n'a jamais été aussi cruciale. Il a également noté que les partenariats avec les associations partenaires de l'ACC et leurs chefs de l'exploitation respectifs ont permis de créer une voix unifiée et plus percutante, et il se réjouit de renforcer le secteur et d'apporter de la valeur aux membres au cours de l'année à venir.

3.0 Rapport du comité des finances et de l'audit

Le président du comité des finances et de l'audit a signalé aux membres que les vérificateurs de l'ACC, Kelly Huibers McNeely, ont effectué une vérification financière et ont fourni une opinion sans réserve confirmant que les états financiers fournis présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'ACC au 31 décembre 2024, et que les résultats des opérations et des flux de trésorerie de l'ACC pour l'année, comme présentés, sont conformes aux normes comptables canadiennes.

Il a également confirmé que tous les versements au gouvernement et autres dépenses ont été payés.

3.1 État des opérations

Le président du comité a noté les points clés suivants :

- L'ACC a terminé l'exercice avec un excédent d'exploitation de 364 187 \$ et un excédent global de 524 994 \$ après application du gain théorique sur les investissements et du gain de change.
- Bien que l'ACC ait institué une augmentation de 2 % des frais d'adhésion en 2024 par rapport à 2023, l'ACC a terminé l'année 2024 avec 161 599 \$ de revenus en moins. Cependant, cela a été compensé par 618 260 \$ de dépenses d'exploitation en moins par rapport à 2023, en partie en raison du centre de villégiature tout compris à Punta Cana, de la diminution des frais de réunion et de voyage du CCDC, et de l'arrêt du programme Le talent à sa place ici.
- Les frais généraux et administratifs ont augmenté en raison de l'examen de la gouvernance et d'un audit des actifs informatiques, tandis que les services axés sur les pratiques exemplaires ont organisé beaucoup plus de séminaires en 2024 qu'en 2023.

3.2 États financiers vérifiés de 2024

Le président du comité a reporté les membres aux états financiers vérifiés de 2024, notant que la réserve d'actifs nets au 31 décembre 2024 se situait à 5 543 969 \$ et comprenait :

- Fonds d'initiatives stratégiques de 400 000 \$
- Fonds de garantie des recettes de 400 000 \$
- Fonds de défense des intérêts de 250 000 \$
- Fonds juridique de 250 000 \$
- Fonds de conférence et de réunion de 200 000 \$

3.3 Nomination des auditeurs

Le président du comité a ensuite signalé aux membres que l'une des exigences de l'AGA était de nommer les vérificateurs.

Il a ensuite été PROPOSÉ et APPUYÉ :

QUE « les membres, lors de cette assemblée générale annuelle, nomment le cabinet Kelly Huibers McNeely en tant que vérificateur de l'association pour 2025 ».

Motion adoptée.

4.0 Rapport du comité de gouvernance et de nomination

Le président du comité de gouvernance et de nomination a remercié les membres du comité et a indiqué que, lors des réunions de novembre, une modification mineure d'un règlement a été nécessaire pour respecter l'intention initiale du règlement et éviter toute confusion future concernant la durée du mandat des administrateurs.

Le président du comité a fait remarquer qu'une note de service contenant la modification avait été distribué avant la réunion et a informé les membres que la modification de l'article 35 était la suivante et qu'elle avait été approuvée par le conseil d'administration :

Durée du mandat des administrateurs. Sauf lorsqu'une élection est organisée pour remplir la partie non expirée d'un mandat, les administrateurs ~~nouvellement élus~~ seront élus pour **un mandat d'un (1) an ou un mandat de deux (2) ans**. Aucun administrateur ne peut être en poste pendant plus de **six (6) années consécutives** ~~trois (3) mandats de deux (2) années consécutives~~, à moins que cet administrateur occupe le poste de président ou de vice-président, en quel cas l'administrateur pourra rester en poste pour des mandats supplémentaires à titre d'administrateur jusqu'à ce qu'il n'occupe plus l'un de ces postes.

Il a ensuite été PROPOSÉ et APPUYÉ :

QUE « les modifications au règlement 1 sont approuvées par la présente sous la forme présentée aux membres ».

Motion adoptée.

Le président du comité a ensuite remercié les membres du sous-comité de gouvernance et des nominations pour les efforts qu'ils ont déployés afin d'examiner tous les candidats qui se sont présentés au conseil d'administration, aux comités et aux conseils de l'ACC. Il a noté qu'il y aurait deux motions : l'une pour approuver la liste des candidats, et la seconde pour élire les candidats figurant dans la liste. Il a ensuite présenté la liste des candidats.

Il a ensuite été PROPOSÉ et APPUYÉ :

QUE « les membres acceptent la liste des nominations au conseil d'administration de l'ACC pour 2025-2026 comme présentée ».

Motion adoptée.

Il a ensuite été PROPOSÉ et APPUYÉ :

QUE « les membres de l'ACC 2025-2026 figurant sur la liste des nominations soient élus au conseil d'administration de l'ACC pour les mandats indiqués sur la liste. »

Motion adoptée.

Le président de l'ACC a félicité les personnes nouvellement élues et a noté qu'elles rejoignent les administrateurs précédemment élus. Il a ensuite attiré l'attention des membres vers l'écran où figurait la liste des membres du conseil d'administration 2025-2026. Il a ensuite salué les membres sortants du conseil d'administration, remercié tous les participants pour leur présence et conclu l'AGA.

5.0 Levée de la séance

La réunion a ensuite été levée.

Certifié exact par :

Francis Roy
Président du conseil de l'ACC

Rod Gilbert
Président de l'ACC